

Les réalités de l'après-Kyoto

**Que fait l'Europe
pour se préparer
à affronter
les enjeux considérables
de l'après Kyoto?
La compétitivité
de l'industrie
européenne
dépendra de
ce que les politiques
décideront.**

par Yves-René Nanot
*Président de la Commission
environnement du CNPF,
vice-président d'Entreprises
pour l'environnement,
président directeur général
de Ciments Français*

Beaucoup de choses ont déjà été dites après l'accord intervenu à la conférence de Kyoto en décembre 1997. J'aimerais rappeler quelques réalités auxquelles nous sommes aujourd'hui confrontés.

✓ *Le sujet restera pour longtemps sur la scène internationale.*

En ce sens, on peut estimer que les scientifiques qui militent pour que soit prise au

sérieux la menace d'un changement climatique lié à l'accroissement des teneurs en gaz à effet de serre (GES) dû à l'activité humaine, ont marqué des points importants. La participation active des gouvernements de tous les pays importants du monde est une reconnaissance de la prise en compte du problème par les politiques. Il ne les lâchera plus. Une machine est en route. En outre, compte tenu de la complexité du problème et des intérêts géopolitiques en jeu, il faudra encore du temps avant qu'un programme de grande envergure soit mis en œuvre à l'échelon mondial.

✓ *Le changement climatique n'est plus seulement un sujet « environnemental » ; c'est devenu le champ d'enjeux économiques considérables.*

La composante environnementale (climatologie, océanologie, biologie, etc.) est nécessaire pour étudier le problème et donner des éléments

d'appréciation. Une fois ceux-ci admis par la société et traduits en termes d'objectifs à atteindre, les modalités de mise en œuvre relèvent de l'organisation économique et commerciale mondiale. Les enjeux sont énormes et l'on voit bien comment certains pays pourraient tirer des avantages considérables de la mise en place de certains mécanismes internationaux. Nous ne sommes plus dans le champ des bonnes intentions écologiques, nous sommes dans la guerre économique. Il est clair que certains pays l'ont bien compris. Cela apparaît beaucoup moins net chez certains gouvernements européens.

✓ *Ce n'est pas encore une question d'opinion publique. Ça devrait le devenir.*

Contrairement à d'autres problèmes d'environnement, il n'y a pas (ou pas encore) de véritable intérêt des populations

(en tous cas pas en France ni aux Etats-Unis) pour ce sujet. La pression sur les politiques est venue de membres de la communauté scientifique, bien appuyés par une partie de l'administration de nombreux Etats industriels. Il y a maintenant un « ensemble » international de quelques dizaines de milliers de personnes (scientifiques, fonctionnaires, industriels, associations, journalistes, diplomates, etc.) qui travaillent le sujet et vivent professionnellement par et pour lui. L'existence de ce groupe garantit que le sujet ne disparaîtra pas de l'horizon politique et économique.

✓ Dans la confusion qui caractérise ces grandes réunions internationales, on oublie les données fondamentales.

Rappelons-les :

- Les Etats-Unis émettent 23 % du CO₂ mondial et l'Union européenne 15 %.

- La Chine émet déjà 11 % du CO₂ mondial et en émettra 22 % en 2015.

- Les contributions par habitant sont très différentes d'un pays à l'autre.

✓ ... Et l'on aboutit à un protocole

- qui ne sera très probablement pas ratifié par les Etats-Unis dans son état actuel ;

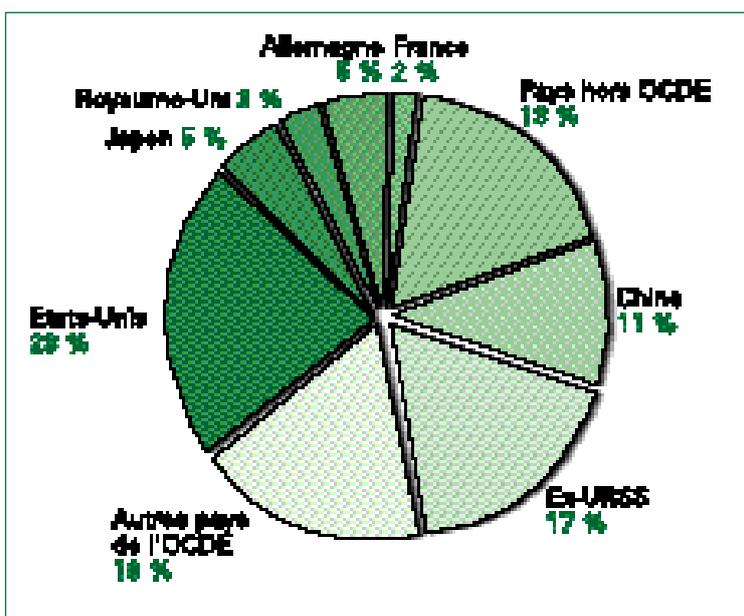
- qui n'inclut aucun engagement de la part de la Chine, ni des pays en développement tels que l'Inde, le Brésil, le Mexique, etc. qui représenteront la majeure partie de l'accroissement des émissions dans les prochaines années ;

- qui admet une différenciation des efforts mais dans le sens

inverse de celle qui aurait due être adoptée : l'Europe, qui contribue très largement moins aux émissions de GES (par habitant ou par unité de PIB), se voit attribuer un objectif (- 8 %) supérieur à celui des Etats-Unis (- 7 %), tandis que la Russie et de l'Ukraine, avec un objectif de 0 % par rapport à 1990, bénéficient d'une marge d'accroissement des émissions considérable compte tenu du bouleversement de leurs économies (les émissions de ces deux pays ont baissé d'environ un tiers de 1990 à 1995).

La très forte probabilité d'une non ratification par les Etats-Unis pose un problème pour l'Europe

Tout effort nécessite des sacrifices, entraîne des contraintes. Sacrifices et contraintes qui ont un impact sur la compétitivité d'économies aujourd'hui presque totalement ouvertes aux échanges internationaux et dont les entreprises sont chaque jour confrontées à la globalisation des marchés. Les entreprises européennes, opérant déjà dans un contexte de charges sociales et de coût de l'énergie plus élevés que dans de nombreuses autres régions,



Répartition des émissions de CO₂ en 1990 (source OECD/IEA)

ne peuvent rester compétitives et tenir leur place dans le commerce mondial si on leur impose des contraintes encore supérieures à celles de leurs concurrents. Il convient donc de préparer au plan communautaire un programme alternatif beaucoup moins ambitieux dans l'hypothèse où le Sénat américain refuserait de ratifier l'accord.

✓ *L'Europe doit agir, mais en fonction de ce que feront les autres.*

Ceci ne veut pas dire que les membres de l'Union européenne ne doivent pas poursuivre leurs efforts pour améliorer, autant que possible, l'efficacité énergétique des procédés et des biens de consommation. Il y a là source d'innovations et de progrès qu'il faut résolument encourager. L'industrie française, pour sa part, est prête à s'engager dans cette voie comme elle l'a d'ailleurs montré à travers la conclusion d'accords volontaires

de réduction des émissions de GES dans plusieurs secteurs industriels (acier, aluminium, ciment, chaux, verre creux, etc.). Toutefois, tant que les autres pays et, en premier lieu, les Etats-Unis, ne se seront pas engagés résolument dans un effort qui doit les conduire à converger vers un niveau

d'émission de GES par habitant du même ordre que celui que nous connaissons en France, il serait désastreux pour la compétitivité de nos entreprises de recourir à des contraintes telles que des taxes sur l'énergie - alors que le coût de l'énergie est déjà chez nous l'un des plus élevés du monde - qui alourdiraient leur bilan. En dégradant leur position concurrentielle, les entreprises françaises n'auraient comme résultat que de laisser la place à leurs concurrents étrangers, moins performants sur le plan de l'efficacité énergétique. On aurait rendu un mauvais service à la cause que l'on prétend défendre. Il faut s'appuyer sur les approches volontaires de l'industrie d'une part, sur l'éducation des citoyens et des consommateurs d'autre part.

Il convient donc de préparer au plan communautaire un programme alternatif beaucoup moins ambitieux dans l'hypothèse où le Sénat américain refuserait de ratifier l'accord.

✓ *Des mécanismes de marché sont à mettre en place.*

A condition d'être bâtis sur des bases saines (sur-tout en ce qui concerne les conditions de départ), souples et contrôlables (car transparentes pour tous), les mécanismes de marché sont préférables aux mécanismes de contrôle. Ils conduisent, en effet, à une utilisation optimale des ressources (financières, humaines et techniques) dis-

ponibles pour atteindre un objectif global. L'industrie française est donc favorable, pour la réduction des émissions de GES qu'il lui appartiendra de mener, à la mise en place d'un système de commercialisation de droits d'émissions (emission trading) tel que prévu par le protocole de Kyoto.

✓ *Ces mécanismes de commercialisation de droits d'émission pourraient s'organiser par secteur industriel sur le plan international.*

L'industrie - tout au moins certains grands secteurs industriels - a l'expérience des comparaisons internationales de ses performances, de la recherche en commun de mesures, de l'échange de technologies. Dans ces secteurs, on peut imaginer un processus ayant pour objectif d'amener toutes les usines à un niveau élevé de performances, tel que défini par la profession.

✓ *Une fois les objectifs fixés par les Etats au plan international et déclinés aux plans nationaux, la mise en place des moyens pour les atteindre relève de deux logiques différentes :*

- Celle des pouvoirs publics par des mesures d'information, d'éducation, de normalisation, de fiscalité éventuellement, pour ce qui concerne les comportements des citoyens en tant qu'usagers et consommateurs. C'est dans ce domaine que

résident les plus grandes potentialités de réduction des émissions de GES (habitat, transports) et c'est dans ces domaines que des mesures, populaires ou non, doivent être prises.

- Celle des entreprises à travers l'innovation, le progrès technologique et l'optimisation des efforts d'investissement par la mise en place de mécanismes de marché tels que la commercialisation de droits d'émissions et les mises en œuvre conjointes (appelées aussi mécanismes de développement propre) avec des pays en développement.

Si des mécanismes satisfaisants (clairs, simples, efficaces, contrôlables, transparents) sont mis en place, les entreprises auront spontanément intérêt à progresser : une réduction des émissions de GES entraînera presque toujours un progrès technologique et un meilleur rendement, donc une amélioration de la compétitivité. Au contraire, l'alourdissement des charges sur les entreprises (et notamment des charges fiscales) en

diminuant leurs capacités de développement et d'investissement ne peut que freiner les efforts qu'elles peuvent consentir pour réduire leurs émissions.

L'industrie française qui, dans son propre intérêt, a déjà beaucoup contribué à son efficacité énergétique et donc à réduire ses émissions de GES, souhaite être associée et consultée sur les accords futurs auxquels l'Europe pourrait adhérer.

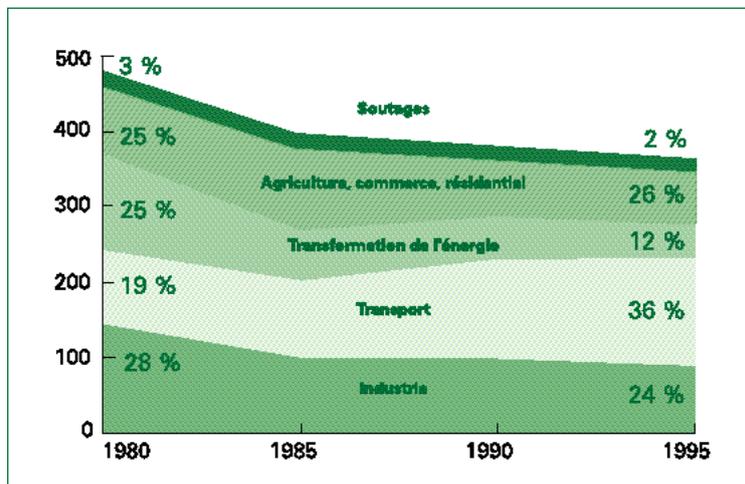
✓ *Le recours aux procédés les moins émetteurs de GES, notamment pour l'énergie, est indispensable.*

Hydroélectricité, énergies renouvelables doivent être développées, mais il faut admettre l'évidence : il n'y aura pas d'arrêt dans la progression des émissions de GES sans recours important à l'énergie nucléaire. Ceci vaut notamment pour les pays en développement rapide (Chine, Inde) dont les besoins en énergie sont énormes. Bien entendu, il faut s'assurer que la mise en œuvre de cette source d'énergie se fasse dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Comme on l'a vu dans ce survol rapide des quelques réali-

tés auxquelles nous sommes confrontés « après Kyoto », tant au niveau international que national, le sujet est devenu particulièrement vaste et les enjeux économiques sont considérables. L'ensemble des acteurs économiques sont concernés. Ils doivent donc être informés et consultés.

L'industrie française qui, dans son propre intérêt, a déjà beaucoup contribué à son efficacité énergétique et donc à réduire ses émissions de GES, souhaite être associée et consultée sur les accords futurs auxquels l'Europe pourrait adhérer. Si les politiques fixent des objectifs, raisonnables et atteignables, les industriels sauront trouver les technologies, les outils et les méthodes pour les atteindre, au coût économique optimum.



Répartition des émissions en France de 1980 à 1995 en millions de tonnes de CO₂ (source OECD/IEA)